

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2093

14 août 2015

SOMMAIRE

AMCO CEE Real Estate Opportunities SCA	LSF 7 S.à r.l.	100448
SICAR	Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l.	100419
Areo S.à r.l.	Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l.	100418
CBN Holding S.A., SPF	Lumawi SA	100420
Cresuslux S.à r.l.	Lumber Liquidators Overseas Luxembourg	
C.R. Technique S.à r.l.	S.à r.l.	100418
Deficom Telecom S.à r.l.	Luna S.à r.l.	100419
Defra S.A.	Lux-Fonte S.A.	100420
Delta Industrial 1	Luxgest-On S.à r.l.	100419
E.C.I.L. Bureautique Sàrl	Luxglobal Trust Services S.A.	100420
Edison Investissements SPF S.A.	Macfi S.A.	100443
Fidelity Productions Participations S.A.	Mariposa	100420
Financière Eyschen S.A.	Matexi Luxembourg	100421
Finitech S.à r.l.	Matra Investment S.A.	100421
FTS S.A.	McD Europe Franchising S.à r.l.	100421
Glanbia Luxinvest S.A.	MCH Inversiones Industriales S.à r.l.	100422
HORIZON Consulting S.A.	MCP III Investment S.à r.l.	100422
Kensington UK Office (98FL) S.à r.l.	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.	
Label Lease SC	100422
La Perle d'Orient S.à r.l.	Mecasoft S.A.	100421
LFH Investments S.à r.l.	Media	100422
LHM PropCo Lux	Metecno S.à r.l.	100422
Librairie-Papeterie KUTTEN S.à r.l.	Vostok Resources Holding S.A.	100426
LPQ luxinvest S.A.	Zouk SOL S.à r.l.	100424

Cresuslux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 8-10, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 177.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015091973/9.
(150103030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Deficom Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 160.937.

Les comptes annuels pour la période du 12 mai 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015091999/10.
(150104111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Defra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 117.233.

Le Bilan au 30.06.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015092001/10.
(150103022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015096138/11.
(150106829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 180.039.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l.
S.Th. Kortekaas
Mandataire

Référence de publication: 2015098439/14.
(150108512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Luxgest-On S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 63, rue Felix Blochausen.
R.C.S. Luxembourg B 172.324.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098470/9.

(150108898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Luna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 169, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 187.661.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bettembourg.

Référence de publication: 2015098440/10.

(150107880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

La Perle d'Orient S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 1, rue Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 84.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.06.15.

Signature.

Référence de publication: 2015098443/10.

(150108297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Librairie-Papeterie KUTTEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 26.368.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Librairie-Papeterie KUTTEN S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015098435/12.

(150108187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 180.045.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2015098438/13.

(150108513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 149.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015098471/10.

(150108672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Mariposa, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 187.094.

Les comptes annuels pour la période du 15 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015098476/11.

(150108308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Lux-Fonte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 93.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015098468/12.

(150108244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Lumawi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 51.097.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2015

Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Werner Langer, né le 25/06/1953 à Elsenborn, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Walleroder Weg 6A, pour une durée de 6 ans.

Nomination de Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata, en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans.

Nomination de Madame Mireille Masson, 53 Route d' Arlon L-8211 Mamer, née le 13/06/1966 à Ougrée, en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans.

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Mr Werner Langer, né le 25/06/1953 à Elsenborn, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Walleroder Weg 6A, pour une durée de 6 ans.

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) SA, RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015098463/21.

(150108456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Matra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015098480/9.
(150108072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Matexi Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.196.

Les comptes annuels modifiés au 31/12/2013 (rectificatif du dépôt du bilan 2013 déposé le 07/05/2012 sous le n° L150078272) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098479/11.

(150107876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 792.815,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 22.841.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 172 de 1985.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Europe Franchising S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015098482/14.

(150108665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Mecasoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 80.637.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MECASOFT S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg 5 rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80 637, tenue en date du 12 mai 2015 que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

- L'assemblée accepte le prolongement des mandats de l'administrateur et administrateur délégué Pierre Laurent TELLE, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 ainsi que ceux des administrateurs et du Commissaire aux comptes, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

- Wurth & Associés SA a déménagé au L-1463 Luxembourg 29 rue du Fort Elisabeth

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015098503/20.

(150108286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.022.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015098502/10.

(150108224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Media, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 15.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098504/10.

(150108418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015098501/11.

(150109036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Metecno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Metecno S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015098510/11.

(150108843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

MCH Inversiones Industriales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015098500/12.

(150108245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

LFH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.308.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098449/10.

(150108077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

LHM PropCo Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 192.051.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015098451/10.

(150108167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

FTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.885.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Pour compte de FTS S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015100433/12.

(150110774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Fidelity Productions Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.518.

—
B105518 – L150096502

Cet extrait remplace la précédente version déposée en date du 5 juin 2015

RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 13 avril 2015 que:
- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée Président du Conseil d'Administration, et ce jusqu'au terme de son mandat en tant qu'administrateur.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 22 avril 2015 que:

1. La démission de Jérôme TIBESAR, avec effet au 20 mars 2015, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée.
2. Monsieur Martin HUBERT né le 28 avril 1982 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 20 mars 2015, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100421/22.

(150110258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Financière Eyschen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 10.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015100422/10.

(150110260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 190.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 141.518.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2015097134/13.

(150107103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Finitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4750 Pétange, 54, rue de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 53.083.

Suivant assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2015, il a été décidé:

- La révocation du gérant technique Monsieur DEWEZ Thierry Camillie Nicolas Gbislain, demeurant 2, rue de la Lève à F-54870 UGNY avec effet au 12/06/2015.

- La nomination de Monsieur DESCHAMPS Michael, domicilié 9, rue du Commandant Mailfert à F-54620 BEUVILLE avec effet au 12 juin 2015 en tant que Gérant Technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015100425/15.

(150111120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Glanbia Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.113.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur-président, avec effet au 28 avril 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur-président, avec effet au 28 avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015100440/16.

(150110818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Label Lease SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.668.

STATUTS

1. Monsieur MICHEL Vincent, né le 30 août 1965 à Montpellier (34), demeurant à FR-30470 AIMARGUES, DOM LE GRAND MALHERBES;

2. Monsieur MICHEL Jacques, née le 23 mars 1964 à INGLEWOOD aux États-Unis d'Amérique, demeurant à FR-34500 BEZIERS, 24, RUE DE LA CAPELIERE;

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 17 / 06 / 2015:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est: LABEL LEASE SC

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 70 parts à la Société Monsieur MICHEL Vincent et 30 parts à Monsieur MICHEL Jacques, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur MICHEL Vincent, précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS B 139924, est nommée co-gérant
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2015098444/68.

(150108731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Vostok Resources Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.686.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal- de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 24 juin 2015 au siège social de la société que:

M. Gilles Wecker avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 24 juin 2015 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de Mme Christelle Radocchia démissionnaire avec effet au 24 juin 2015.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2015100055/17.

(150109724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

LPQ luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.712.

—
L'an deux mille quinze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joelle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "LPQ LUXINVEST S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.712, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire à Luxembourg, en date du 16 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3165 en date du 23 décembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître ELVINGER, prénommé, en date du 31 juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2799 du 8 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Cheryl GESCHWIND, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de renouveler et modifier le montant du capital autorisé pour le fixer à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) et modification subséquente de l'article 5 des statuts.
2. Emission d'un emprunt obligataire
3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée déclare et reconnaît que le premier alinéa de l'article 5 des statuts coordonnés au 31 juillet 2014 comporte une erreur matérielle relative au nombre d'actions représentant le capital social et qu'il convient de lire que le capital est fixé à EUR 7.882.802,- représenté par 7.882.802 actions sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée décide de renouveler et d'augmenter le montant du capital autorisé pour le porter à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) et de procéder à la modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent deux euros (EUR 7.882.802,-) représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent deux (7.882.802) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

Le montant du capital autorisé et le capital social souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires votant dans les mêmes conditions qu'en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 mai 2015, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que le Conseil d'Administration peut lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois, tel qu'il le déterminera de temps en temps.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et à vendre des obligations convertibles donnant droit à leurs détenteurs de souscrire pour un montant allant jusqu'à deux millions (2.000.000) de nouvelles actions à être émises par la Société. Les mêmes droits seront attachés aux nouvelles Actions que ceux attachés aux Actions existantes.

Les autres dispositions et conditions des obligations convertibles seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles obligations convertibles et nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants leur droit préférentiel de souscrire et d'acheter les obligations convertibles

Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration.

Toutes les Actions sont nominatives. Toutefois, les Actions peuvent être converties en Actions au porteur qui seront soumises aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une Action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'Action.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi qui lui est applicable.

Il est tenu au siège social de la Société un registre des Actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance; ce registre contient: (i) la désignation précise de chaque actionnaire, (ii) le nombre et la nature de ses Actions, (iii) l'indication des versements effectués, et (iv) les transferts avec leur date ou la conversion des Actions en titres au porteur.

La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires dont question ci-dessus. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

La propriété des actions au porteur s'établit par une inscription au registre du dépositaire conformément à l'article 42-4 de la loi de 1915.»

Deuxième résolution

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'émettre un emprunt obligataire convertible aux conditions suivantes:

Modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible

Par le fait de souscrire à cet emprunt obligataire ou d'acquérir ces obligations, l'obligataire est censé avoir pris connaissance et accepté toutes les conditions de l'emprunt ci-après, lesdites modalités et conditions seront reproduites sur les obligations.

1. Emetteur. L'Emetteur de l'emprunt obligataire est la société anonyme LPQ luxinvest S.A. (ci-après dénommée l'Emetteur).

L'Emetteur est une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée sous la dénomination de «LPQ luxinvest S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, à la section B sous le numéro 164.712, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire à Luxembourg, en date du 16 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 3165 du 23 décembre 2011; et dont les statuts ont été modifiés en date du 22 novembre 2011 publié au Mémorial C numéro 2 du 2 janvier 2012; en date du 19 février 2013 publié au Mémorial C numéro 947 du 20 avril 2013; en date du 22 mars 2013 publié au Mémorial C numéro 1247 du 28 mai 2013; en date du 25 avril 2013 publié au Mémorial C numéro 1497 du 24 juin 2013; en date du 26 juillet 2013 publié au Mémorial C numéro 2355 du 24 septembre 2013; en date du 31 juillet 2013 publié au Mémorial C numéro 2359 du 25 septembre 2013; en date du 24 mars 2014 publié au Mémorial C numéro 1467 du 6 juin 2014; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER le 31 juillet 2014 publié au Mémorial C numéro 2799 du 8 octobre 2014.

La société est établie pour une durée illimitée.

Le capital social de l'Emetteur est de sept millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent deux euros (EUR 7.882.802,-) représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent deux (7.882.802) actions, entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale.

2. Date et montant nominal de l'émission. La date d'émission de l'emprunt obligataire est fixée à ce jour.

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) d'obligations d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La devise utilisée au titre de la présente émission est l'Euro.

3. Forme des obligations. Les obligations seront émises à titre nominatif. Sur demande, les obligataires pourront recevoir des certificats représentatifs.

4. Période et modalités de souscription. La période de souscription s'ouvre le 18 mai 2015 et se clôture le 31 mars 2017.

5. Prix de souscription. Les obligations seront souscrites et libérées à leur valeur nominale (au pair).

6. Échéance. L'échéance finale de l'emprunt obligataire sera le 31 mars 2017.

Les obligations porteront un intérêt annuel de 10 % non-composé, payable comme suit

- 4 % payable annuellement et

- 6 % l'an payable à la date de remboursement ou, dans le cas d'une conversion, à la date de conversion des obligations.

7. Remboursement.

A) Remboursement:

Les obligations seront remboursées à l'échéance sur les comptes bancaires désignés par les titulaires des obligations.

L'Émetteur se réserve le droit de procéder au remboursement anticipé, soit partiel ou intégral, à tout moment en informant les titulaires d'obligations nominatives par courrier recommandé ou par courrier électronique entre 15 et 30 jours.

B) Valeur de remboursement:

Le calcul de la valeur de remboursement s'effectue selon la formule suivante:

$$VR = PS (x+i)$$

“VR” signifiant “valeur de remboursement”

“PS” signifiant “prix de souscription”

“x” signifiant “durée de l'emprunt” qui est égale à la période commençant à la date de souscription et se terminant à la date de remboursement ou à la date de conversion

“i” signifiant “le taux d’intérêt”

8. Conversion. Chaque obligation est convertible à partir du 18 mai 2015 jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt obligataire, sur demande de l'obligataire envoyée par courrier recommandé ou par courrier électronique à l'attention du conseil d'administration ainsi qu'à la personne en charge de la comptabilité, dont les noms, adresses postales et adresses e-mails figurent dans une liste ci-annexée entre 15 et 30 jours avant cette date, à une valorisation de un euro (EUR 1,-) pour une (1) action.

9. Paiement. Le montant à rembourser sera payable à l'échéance, sans frais, sur les comptes bancaires communiqués par les titulaires d'obligations, sous réserve des lois et règlements en vigueur à la date de paiement. La remise à l'Émetteur des obligations échues devra se faire 8 jours ouvrables au moins avant la date de paiement.

Au cas où la date de paiement ne tombe pas un jour d'ouverture des banques au Grand-Duché de Luxembourg les titulaires d'obligations ne pourront obtenir le paiement que le premier jour d'ouverture qui suit ladite date de paiement, sans que ce délai leur donne droit à un intérêt de retard.

Le montant à rembourser est susceptible d'être soumis à l'impôt dans le chef des obligataires, conformément aux dispositions légales en vigueur dans leur pays de résidence ou de domicile.

Au cas où, en vertu des lois fiscales luxembourgeoises ou des traités auxquels le Grand-Duché de Luxembourg est partie, un paiement quelconque au Grand-Duché de Luxembourg ou hors de ce pays serait soumis à une retenue au titre de quelque taxe ou impôt luxembourgeois que ce soit, l'Émetteur n'effectuera pas de majoration du montant à payer de façon telle qu'après déduction de la retenue, le titulaire des obligations reçoive le montant total dû lors de l'émission et tel qu'imprimé sur les obligations, le tout sous réserve des lois et règlements en vigueur sur les différentes places étrangères.

10. Assemblée générale des obligataires. Conformément à la loi du 9 avril 1987 concernant la représentation des obligataires modifiant les articles 86 à 95 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs représentants de la masse des obligataires, ayant pour mission de représenter les intérêts des obligataires vis-à-vis de la société, peuvent être désignés. Une ou plusieurs assemblées générales des obligataires pourront être convoquées pendant la durée de l'emprunt obligataire ayant à l'ordre du jour, entre autres, la nomination du ou des représentants de la masse des obligataires, la modification des modalités de la présente émission.

11. Statut des obligations. Les obligations prennent rang entre elles-mêmes sans aucune préférence ni priorité. Les obligations ne sont assorties d'aucune sûreté, forment dans le chef de l'Émetteur des engagements directs, inconditionnels et non subordonnés, prenant rang pari passu avec tous les autres engagements, présents et futurs, de l'Émetteur, qui ne sont assortis d'aucune sûreté et qui ne sont pas subordonnés.

12. Échéance. Les obligations seront échues à la date du 31 mars 2017.

13. Exigibilité. Le titulaire d'une obligation peut, après avoir donné à l'Émetteur avis écrit, envoyé par lettre recommandée, avant que l'inobservation par l'Émetteur de ses engagements n'ait cessé, faire en sorte que l'obligation devienne immédiatement exigible et remboursable pour un montant équivalent à la valeur de remboursement, dans chacun des cas suivants:

I. si l'Émetteur est en défaut de paiement, à partir de l'échéance ou

II. si l'Émetteur est en défaut d'exécuter promptement toute autre disposition du présent emprunt obligataire, si ce défaut d'exécution n'a pas cessé endéans les 15 jours après réception par l'Émetteur d'un avis écrit, envoyé par lettre recommandée, donné par le porteur de l'obligation, ou

III. si l'Émetteur est en défaut de payer ponctuellement à l'échéance tout autre montant emprunté ou toute dette prise en charge ou garantie par lui, au moment où ces sommes deviennent exigibles, si ce défaut de paiement continue au-delà de la période de grâce éventuelle et si le délai de paiement de ce montant n'a pas été accepté par le créancier ou si tout autre dette de l'Émetteur ou dette garantie ou prise en charge par l'Émetteur est devenue exigible avant l'échéance normale et/ou contractuelle suite à une déchéance du terme en raison d'un défaut d'exécution de l'Émetteur, ou

IV. si l'Émetteur cesse d'exercer tout ou une partie substantielle, de son activité ou

V. si l'Émetteur est déclaré en état de faillite ou d'insolvabilité, s'il admet par écrit son impuissance à payer ses dettes à l'échéance, s'il engage des procédures de faillite, concordat, sursis de paiement, gestion contrôlée, dissolution, liquidation ou autre procédure similaire ou si pareilles procédures sont engagées contre l'Émetteur et maintenues pendant 15 jours au moins.

14. Droit applicable et juridiction. Les obligations sont régies par la législation luxembourgeoise. Tout différend entre les obligataires, d'une part et l'Émetteur, d'autre part, auquel le présent emprunt obligataire pourrait donner lieu, sera soumis aux tribunaux luxembourgeois.

Afin de mettre la société en conformité avec les prescriptions de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, un rapport sur cette émission a été dressé en date du 15 mai 2015 par la société Osiris Enterprise OE2 Public Accountants Réviseur d'Entreprises ayant son siège social à 11, rue de l'industrie, L-8399 Windhof, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

"La Société détient au 31 mars 2015 une participation de droit brésilien LPQBR RESTAURANTES E PADARIAS LTDA évaluée à son coût historique de EUR 4.782.519,- (BRL 13.193.398,-). Les informations en provenance de cette participation auraient pu mener à une dépréciation monétaire due aux variations du cours de change BRL/EUR qui, au 31 mars 2015, convertir le coût historique de la participation à EUR 3.736.190,- soit une dépréciation potentielle de EUR 1.046.329,-. Le conseil d'administration de la Société estime que ce fait ne justifie pas de procéder, dans les états financiers intermédiaires de la Société, à une correction de la valeur de la participation au 31 mars 2015.

Sur base de nos travaux, à l'exception de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires du fait mentionné dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui, lors de la conversion des obligations convertibles en actions, correspondra au moins au nombre et pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

De plus, sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des obligations à émettre en contrepartie, soit EUR 2.000.000."

Le dit rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants restera ci-annexé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 22 mai 2015. 1LAC / 2015 / 15944. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015098456/210.

(150108709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

C.R. Technique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehrlange-sur-Mess, 37, rue des Trois Canton.

R.C.S. Luxembourg B 195.876.

L'an deux mil quinze, le neuf juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alvaro GOMES FERREIRA DA CUNHA, indépendant, né le 9 novembre 1970 à Massarelos/Porto (Portugal), demeurant au L-6945 Niederanven, 29, rue Laach

2. Monsieur Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, né le 15 janvier 1960 à Carbonara (Italie), demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sünnen

3. Monsieur Vito VALENTINI, restaurateur, né le 1^{er} février 1966 à Carbonara (Italie), demeurant à L-1925 Luxembourg, 5, rue Fanny Leclerc

4. Monsieur Domenico COLUCCI, cuisinier, né le 29 août 1981 à Carbonara (Italie), demeurant à L-5755 Frisange, 11, rue Op Iermescht, lequel est représenté par Monsieur Vittorio COLAPIETRO, prénommé, suivant procuration sous seing privé en date du 4 juin 2015.

5. Monsieur Vitangelo COLAPIETRO, cuisinier, né le 4 décembre 1987 à Luxembourg, demeurant à L-3322 Bivange, 10, rue de la Gare

6. Monsieur Sergio Miguel TEIXEIRA ARAUJO, technicien du froid, né le 10 février 1979 à Porto (Portugal), demeurant à L-4976 Bettangesur-Mess, 27, rue du Kiem

7. La société de droit italien RISTOCONTRACT GROUP DI SILVAGNI LUCIANO & C.S.A.S, établie et ayant son siège social à I-47.030 FRAZIONE: SAN MAURO MARE, Via del Progresso 39 CAP (Italie), ici représentée par son gérant Monsieur Luciano Silvagni, né le 7 janvier 1955 à Savigno Sul Rubicone (Italie), demeurant à professionnellement à I-47.030 FRAZIONE: SAN MAURO MARE, Via del Progresso 39 CAP (Italie), lequel a pouvoir d'engager la société.

La partie comparante sub 1) est propriétaire des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, représentant douze mille cinq cents euros (12.500.-€), soit l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

C.R. TECHNIQUE S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-6945 Niederanven, 29, rue Laach,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195876, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 mars 2015, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 21 mai 2015, numéro 1318, page 63228, dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €).

La partie comparante sub 1) représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale et renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

L'associé unique, la partie comparante sub 1), décide de céder soixante-douze (72) de ses parts sociales détenues, et ce aux parties comparantes suivantes:

1. A la société de droit italien RISTOCONTRACT GROUP DI SILVAGNI LUCIANO & C.S.A.S, établie et ayant son siège social à I-47.030 FRAZIONE: SAN MAURO MARE, Via del Progresso 39 CAP, ici représentée par Monsieur Luciano Silvagni, accepté par la partie cessionnaire, gérant, demeurant professionnellement à I-47.030 FRAZIONE: SAN MAURO MARE, Via del Progresso 39 CAP	24 parts sociales
2. A Monsieur Vittorio COLAPIETRO, accepté par la partie cessionnaire, restaurateur, né le 15 janvier 1960 à Carbonara (Italie), demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sünnen	6 parts sociales
3. A Monsieur Vito VALENTINI, accepté par la partie cessionnaire, restaurateur, né le 1 ^{er} février 1966 à Carbonara (Italie), demeurant à L-1925 Luxembourg, 5, rue Fanny Leclerc	6 parts sociales
4. A Monsieur Domenico COLUCCI, accepté par la partie cessionnaire, cuisinier, né le 29 août 1981 à Carbonara (Italie), demeurant à L-5755 Frisange, 11, rue Op Iermesch	6 parts sociales
5. A Monsieur Vitangelo COLAPIETRO, accepté par la partie cessionnaire, cuisinier, né le 4 décembre 1987 à Luxembourg, demeurant à L-3322 Bivange, 10, rue de la Gare	6 parts sociales
6. A Monsieur Sergio Miguel TEIXEIRA ARAUJO, accepté par la partie cessionnaire, technicien du froid, né le 10 février 1979 à Porto (Portugal), demeurant à L-4976 Bettange-sur-Mess, 27, rue du Kiem	24 parts sociales
Total:	72 parts sociales

Conditions de la cession

La cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. La partie cédante déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

Les parties cessionnaires bénéficient de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie cédante déclare par les présentes tenir la partie cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

Les parties cessionnaires déclarent de leurs côtés avoir parfaitement connaissance de la situation financière de la société, de même qu'elles déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts de ladite société.

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Paiement

Les présentes cessions de parts se font moyennant le prix de cession tel que convenu entre parties, le tout en dehors de l'intervention du notaire instrumentant et en dehors de sa comptabilité.

La partie cédante donne par les présentes quittances et décharge quant au paiement du prix dont question.

Ensuite, toutes les parties comparantes se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de nommer comme gérant technique, Monsieur Alvaro GOMES FERREIRA DA CUNHA, indépendant, né le 9 novembre 1970 à Massarelos/Porto (Portugal), demeurant au L-6945 Niederanven, 29, rue Laach et comme

gérant administratif, Monsieur Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, né le 15 janvier 1960 à Carbonara (Italie), demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sünnen.

La société est valablement engagée en toutes circonstances y compris par la signature conjointe de ses deux gérants.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 37, rue des Trois Cantons.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Reckange-sur-Mess.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été clos.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de mille cinq cents euros (1.500,00-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénom usuel, état et résidence, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: A. GOMES FERREIRA DA CUNHA, V. COLAPIETRO, V. VALENTINI, V. COLAPIETRO, L. SILVAGNI, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13130. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095901/118.

(150106748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

AMCO CEE Real Estate Opportunities SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.490.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 07 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation de la société d'investissement en capital à risque AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES S.C.A., SICAR, avec siège social à L- 1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte.

Le même jugement a nommé liquidateur Maître Ferdinand BURG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 07 avril 2010.

Ferdinand BURG

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2015099207/18.

(150109549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

CBN Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.081.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,

ON THE TENTH DAY OF JUNE.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg société anonyme "CBN HOLDING S.A., SPF", (the Company) a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg at section B number 180081, incorporated by a notarial deed established on the 19 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2674 of October 25, 2013; and amended for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing then in Luxembourg, on December 13, 2013, published in the Mémorial C n° 500 dated February 25, 2014.

The meeting is opened by Mr. Alain RENARD, director of companies, residing in L-8321 Olm, 17 rue Eisenhower, as chairman.

The chairman appoints Mr. Benoit TASSIGNY, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Isabelle SCHUL, employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that all the 1,000 (one thousand) shares in registered form representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 1,000,000 (one million Euro), are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda, prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda; and

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision on the anticipate liquidation of the Company with immediate effect and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators of the Company and determination of their powers.
3. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting of shareholders decides to appoint as liquidator, Mr Jean-François CORDEMANS, born on 26 September 1960 at Blankenberge (B), residing in 74, chemin du Gué, CH-1213 Petit-Lancy (CH).

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DIX JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme «CBN HOLDING S.A., SPF», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 180081, constituée suivant acte notarié reçu le 19 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2674 du 25 octobre 2013; et modifié pour la dernière fois par un acte reçu par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C no° 500 du 25 février 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Monsieur Alain RENARD, administrateur de sociétés, domicilié à L-8321 Olm, 17 rue Eisenhower, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle SCHUL, employée, domiciliée professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41 Boulevard Royal.

Le président, le secrétaire et la scrutatrice forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. Il résulte de cette liste de présence que la totalité des 1.000 (mille) actions, toutes nominatives, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 1.000.000 (un million d'euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et décision de mettre la société en liquidation;

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;

3. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Jean-François CORDEMANS, né le 26 septembre 1960 à Blankenberge (B), domicilié à 74, chemin du Gué, CH-1213 Petit-Lancy (Suisse).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RENARD, B. TASSIGNY, I. SCHUL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18235. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015095923/131.

(150106680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 376.320,01.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Leonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared the following:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-245882,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2015.

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263275,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2015.

3. Chenavari Investment Managers Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-210641,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 June 2015.

4. Chenavari Credit Trading L Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263087,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2014.

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263279,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2015.

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, a limited partnership registered in Delaware under number 5302727 having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, acting by its general partner Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund (General Partner) Limited, a company incorporated in the Cayman Island with registered number 275961 and whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Island,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 June 2015.

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number MC-76244, acting by its general partner CIM SG European Opportunities Fund (General Partner) Limited, a partnership incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number MC-281306

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 June 2015.

8. Chenavari European Structured Credit Master Fund LP, a limited partnership registered in Delaware under number 5302731, having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, acting by its general partner Chenavari European Structured Credit Master Fund (General Partner) Limited, a company incorporated in the Cayman Islands with registered number 275951 and whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 June 2015.

9. Chenavari Credit Trading A Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-211838,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2015.

10. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263267,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2015.

11. Chenavari Capital Solutions Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Old bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey, GY4 6RT, registered with the Company Register of Guernsey under number 56977,

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 June 2015.

12. Toro Limited, a closed-ended investment company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Old bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey, GY4 6RT, registered with the Company Register of Guernsey under number 59940;

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2015.

13. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavilion, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202, acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio;

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 June 2015.

14. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavilion, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202, acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 June 2015.

(1. to 14. here-above being referred to as the "Shareholders", and 10, 11 and 13 here-above being hereafter referred to as the "Subscribers"),

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, duly represented as mentioned above, declare that they hold all the shares of AREO S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organised under the laws of Luxembourg as a securitisation undertaking under the law of 22 March 2004, with a share capital of one hundred seventy-six thousand three hundred twenty euros and one eurocent (EUR 176,320.01), having its registered office at 55 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158948 (the "Company"), incorporated further to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), of 6 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 969, of 11 May 2011. The articles of association (the "Articles of Association") were last amended further to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, of 16 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1068, of 23 April 2015.

The appearing parties, duly represented as mentioned above, declares that they are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create one (1) additional class of shares to be denominated: compartment 14 shares (the "Compartment 14 Shares") with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), having the rights set out in the Company's Articles of Association.

2. To increase the Company's share capital by an amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000), so as to raise it from its current amount of one hundred seventy-six thousand three hundred twenty euros and one eurocent (EUR 176,320.01) to three hundred and seventy-six thousand three hundred and twenty euros and one eurocent (EUR 376,320.01) by the issue of twenty million (20,000,000) Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to compartment 14 which has been created by the board of managers of the Company on 23 September 2014 according to article 12 of the Company's Articles of Association (the "Compartment 14"), having the rights described in the Articles of Association of the Company.

3. To accept the subscription by Chenavari Capital Solutions Limited to five million (5,000,000) Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 14, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000), as well as the payment of an aggregate share premium of four million nine hundred and fifty thousand euros (EUR 4,950,000) linked to Compartment 14.

4. To accept the subscription by Crown Managed Accounts SPC acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio to three million (3,000,000) Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 14, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of thirty thousand euros (EUR 30,000), as well as the payment of an aggregate share premium of two million nine hundred and seventy thousand euros (EUR 2,970,000) linked to Compartment 14.

5. To accept the subscription by Chenavari Credit Trading MS2 Limited to twelve million (12,000,000) Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 14, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of one hundred and twenty thousand euros (EUR 120,000), as well as the payment of an aggregate share premium of eleven million eight hundred and eighty thousand euros (EUR 11,880,000) linked to Compartment 14.

6. To amend article 8 of the Company's Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items; and

7. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create one (1) additional class of shares to be denominated: Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), having the rights set out in the Company's Articles of Association.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000), so as to raise it from its current amount of one hundred seventy-six thousand three hundred twenty euros and one eurocent (EUR 176,320.01) to three hundred and seventy-six thousand three hundred and twenty euros and one eurocent (EUR 376,320.01) by the issue of twenty million (20,000,000) Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to Compartment 14 which has been created by the board of managers of the Company on 23 September 2014 according to article 12 of the Company's Articles of Association, having the rights described in the Articles of Association of the Company.

Subscription / Payment

Thereupon, now appeared Mrs Monique Drauth, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Shareholders and the Subscribers.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of Chenavari Capital Solutions Limited, prenamed, to five million (5,000,000) Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 14, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000), as well as the payment of an aggregate share premium of four million nine hundred and fifty thousand euros (EUR 4,950,000) linked to Compartment 14.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of Crown Managed Accounts SPC acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio, prenamed, to three million (3,000,000) Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 14, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of thirty thousand euros (EUR 30,000), as well as the payment of an aggregate share premium of two million nine hundred and seventy thousand euros (EUR 2,970,000) linked to Compartment 14.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of Chenavari Credit Trading MS2 Limited, prenamed, to twelve million (12,000,000) Compartment 14 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 14, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of one hundred and twenty thousand euros (EUR 120,000), as well as the payment of an aggregate share premium of eleven million eight hundred and eighty thousand euros (EUR 11,880,000) linked to Compartment 14.

The Shareholders resolved to accept these subscriptions and payments and acknowledged that the amount of twenty million euros (EUR 20,000,000) has been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty million euros (EUR 20,000,000), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend article 8 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at three hundred and seventy-six thousand three hundred and twenty euros and one eurocent (EUR 376,320.01), represented by:

one hundred twenty-six thousand three hundred nineteen (126,319) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), divided in the following classes of shares:

- 12,000 (twelve thousand) ordinary shares called "Ordinary Shares";
- 100 (one hundred) A shares linked to compartment A called "Compartment A Shares";
- 100 (one hundred) B shares linked to compartment B called "Compartment B Shares"
- 100 (one hundred) C shares linked to compartment C called "Compartment C Shares"
- 100 (one hundred) D shares linked to compartment D called "Compartment D Shares"
- 100 (one hundred) E shares linked to compartment E called "Compartment E Shares"
- 320 (three hundred twenty) S shares linked to Compartment S called "Compartment S Shares"
- 1 (one) 4 share linked to compartment 4 called "Compartment 4 Share";
- 63,498 (sixty-three thousand four hundred ninety-eight) 5 shares linked to compartment 5 called "Compartment 5 Shares";
- 25,000 (twenty-five thousand) 6 shares linked to compartment 6 called "Compartment 6 Shares";
- 25,000 (twenty-five thousand) 7 shares linked to compartment 7 called "Compartment 7 Shares";

and by twenty five million one hundred one (25,000,101) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), divided in the following classes of shares:

- 1 (one) 1 share linked to compartment 1 called "Compartment 1 Share";
- 4,500,000 (four million five hundred thousand) T shares linked to compartment T called "Compartment T Shares";
- 500,100 (five hundred thousand one hundred) 8 shares linked to compartment 8 called "Compartment 8 Shares";
- 20,000,000 (twenty million) 14 shares linked to compartment 14 called "Compartment 14 Shares";

(together, the "Shares").

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

In addition to the issued share capital, the Company shall have a share premium account for each compartment (the "Compartment Share Premium Account") which shall be distributable exclusively to the holders of the shares linked to such compartment in proportion to their shareholdings in the shares linked to such compartment. The amount of the Compartment Share Premium Account may be used at the discretion of the board of managers to provide for the payment of any shares linked to such compartment which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of shares linked to such compartment or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand four hundred euro (EUR 6,400.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après «Luxembourg»).

Ont comparu:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro WK-245882,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juin 2015.

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263275,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juin 2015.

3. Chenavari Investment Managers Holdings, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-210641,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 juin 2015.

4. Chenavari Credit Trading L Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263087,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juin 2015.

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263279,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juin 2015.

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, un limited partnership, enregistré au Delaware sous le numéro 5302727, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, agissant par son general partner Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund (General Partner) Limited, une société régie par les lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 275961, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 juin 2015.

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, une société en commandite simple régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro MC-76244,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 juin 2015.

8. Chenavari European Structured Credit Master Fund LP, une société en commandite simple, enregistré au Delaware sous le numéro 5302731, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, agissant par son general partner Chenavari European Structured Credit Master Fund (General Partner) Limited, une société régie par les lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 275951, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 juin 2015.

9. Chenavari Credit Trading A Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-211838,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juin 2015.

10. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263267,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juin 2015.

11. Chenavari Capital Solutions Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernesey, GY4 6RT, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 56977,

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 juin 2015.

12. Toro Limited, une société d'investissement de type fermé régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Old bank Chambers, La Grande Rue, St Martins, Guernesey, GY4 6RT, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 59940;

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 juin 2015.

13. Crown Managed Accounts SPC, une société, régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Grand Pavilion Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro CR-100202, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio;

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 15 juin 2015.

14. Crown Managed Accounts SPC, une société, régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Grand Pavilion Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro CR-100202, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

ici représentée par Mme Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 15 juin 2015.

(Les comparantes 1. à 14 sont ci-après dénommées comme les «Associés» et les comparantes 10., 11., et 13 sont ci-après dénommées les «Souscripteurs»)

Lesdites procurations, qui après avoir été paraphées et signées ne varietur par la mandataire susnommée et le notaire soussigné, devront être annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent qu'elles sont les associés (les "Associés") d'AREO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg comme société de titrisation sous la loi du 22 mars 2004, ayant un capital social s'élevant à cent soixante-seize mille trois cent vingt euros et un centime (176.320,01 EUR), et ayant son siège social à 55 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158948 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par un acte de Maître Francis Kessler, alors, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 6 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 969, du 11 mai 2011. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, préqualifié, en date du 16 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1068, du 23 avril 2015.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent avoir été informées des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

1. Créer une (1) classe de parts sociales additionnelles à dénommer parts sociales 14 (les "Parts Sociales du Compartiment 14"), avec une valeur d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, ayant les droits tels que prévus dans les Statuts de la Société;

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent soixante-seize mille trois cent vingt euros et un centime (176.320,01 EUR) à un montant de trois cent soixante-seize mille trois cent vingt euros et un centime (376.320,01 EUR) par l'émission de vingt millions (20.000.000) Parts Sociales du Compartiment 14 ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) lié au compartiment 14 qui a été créé par le conseil de gérance de la Société le 23 septembre 2014 conformément à l'article 12 des Statuts de la Société (le "Compartiment 14") ayant toutes les droits prévus dans les Statuts de la Société;

3. Accepter la souscription de Chenavari Capital Solutions Limited à cinq millions (5.000.000) Parts Sociales du Compartiment 14 ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment 14 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à quatre millions neuf cent cinquante mille euros (4.950.000,- EUR) liée au Compartiment 14;

4. Accepter la souscription de Crown Managed Accounts SPC agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio à trois millions (3.000.000) Parts Sociales du Compartiment 14 ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment 14 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale

de ces parts sociales d'un montant de trente mille euros (30.000,-EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à deux millions neuf cent soixante-dix mille euros (2.970.000,- EUR) liée au Compartiment 14;

5. Accepter la souscription de Chenavari Credit Trading MS2 Limited à douze millions (12.000.000) Parts Sociales du Compartiment 14 ayant une valeur nominale d'un euro cent (0.01 EUR) rattachée au compartiment 14 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à onze millions huit cent quatre-vingt mille euros (11.880.000,- EUR) liée au Compartiment 14;

6. Modifier l'article 8 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points précédents;

7. Divers.

Les parties comparantes ont demandé au notaire de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer une (1) classe de parts sociales additionnelle à dénommer les parts sociales 14 (les "Parts Sociales du Compartiment 14"), avec une valeur d'un euro cent (0,01 EUR) ayant les droits tel que prévus dans les Statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent soixante-seize mille trois cent vingt euros et un centime (176.320,01 EUR) à un montant de trois cent soixante-seize mille trois cent vingt euros et un centime (376.320,01 EUR) par l'émission de vingt millions (20.000.000) Parts Sociales du Compartiment 14 ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) lié au compartiment 14 qui a été créé par le conseil de gérance de la Société le 23 septembre 2014 conformément à l'article 12 des Statuts de la Société (le "Compartiment 14") ayant toutes les droits prévus dans les Statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Mme Monique Drauth, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des Associés et des Souscripteurs

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Chenavari Capital Solutions Limited, prénommée, à cinq millions (5.000.000) Parts Sociales du Compartiment 14 ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment 14 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à quatre millions neuf cent cinquante mille euros (4.950.000,- EUR) liée au Compartiment 14.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Crown Managed Accounts SPC agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio, prénommée, à trois millions (3.000.000) Parts Sociales du Compartiment 14 ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment 14 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de trente mille euros (30.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à deux millions neuf cent soixante-dix mille euros (2.970.000,- EUR) liée au Compartiment 14.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Chenavari Credit Trading MS2 Limited, prénommée, à douze millions (12.000.000) Parts Sociales du Compartiment 14 ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment 14 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cent vingt mille euros (120.000,-EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à onze millions huit cent quatre-vingt mille euros (1.880.000,- EUR) liée au Compartiment 14.

Les Associés ont décidé d'accepter ces souscriptions et ces paiements et reconnaissent qu'un montant total de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) en espèces a été payé et que le montant de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, preuve de ces paiements a été apportée au notaire qui a expressément confirmé et enregistré cette déclaration.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, les associés ont décidé de modifier l'article 8 des Statuts de la Société, qui dorénavant se lira comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-seize mille trois cent vingt euro et un centime (376.320,01 EUR) représenté par:

126.319 (cent vingt-six mille trois cent dix-neuf) parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) divisées en classes suivantes:

- 12.000 (douze mille) parts sociales ordinaires dénommées "Parts Sociales Ordinaires";
- 100 (cent) parts sociales A rattachées au compartiment A dénommées "Parts Sociales du Compartiment A";
- 100 (cent) parts sociales B rattachées au compartiment B dénommées "Parts Sociales du Compartiment B";
- 100 (cent) parts sociales C rattachées au compartiment C dénommées "Parts Sociales du Compartiment C";

- 100 (cent) parts sociales D rattachées au compartiment D dénommées "Parts Sociales du Compartiment D";
 - 100 (cent) parts sociales E rattachées au compartiment E dénommées "Parts Sociales du Compartiment E";
 - 320 (trois cent vingt) parts sociales S rattachées au compartiment S dénommées "Parts Sociales du Compartiment S";
 - 1 (une) part sociale 4 rattachée au compartiment 4 dénommée "Part Sociale du Compartiment 4";
 - 63.498 (soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales rattachées au compartiment 5 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 5";
 - 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales rattachées au compartiment 6 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 6";
 - 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales rattachées au compartiment 7 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 7";
 - et 25.000.101 (vingt-cinq millions cent une) part sociales d'une valeur nominale d'un Euro cent (0,01 EUR) divisées en classes de parts sociales suivantes:
 - 1 (une) part sociale 1 rattachée au compartiment 1 dénommée "Part Sociale du Compartiment 1"
 - 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales T rattachées au compartiment T dénommées "Parts Sociales du Compartiment T";
 - 500.100 (cinq cent mille cent) parts sociales 8 rattachées au compartiment 8 dénommées "Parts Sociales du Compartiment 8";
 - 20.000.000 (vingt millions) parts sociales 14 rattachées au compartiment 14 dénommées "Parts Sociales du Compartiment 14";
- (ensemble, les "Parts Sociales").

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (le cas échéant) prise conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts.

En complément du capital souscrit, la Société dispose d'un compte de prime d'émission pour chaque compartiment (le "Compte de Prime d'Emission de Compartiment"), lequel sera distribuable exclusivement aux détenteurs de parts liées à un tel compartiment en proportion avec leur participation de parts liées à un tel compartiment. Le montant du Compte de Prime d'émission peut être utilisé à la discrétion du conseil de gérance pour le paiement de parts liées à un tel compartiment que la Société peut racheter de ses associés, pour la compensation de pertes nettes réalisées, pour le paiement d'une distribution aux détenteurs de parts liées à un tel compartiment ou afin de réserver des fonds à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille quatre cents euros (EUR 6.400,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18638. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095845/414.

(150106471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Edison Investissements SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.773.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015092012/9.

(150102974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Macfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 197.730.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société PARFININDUS S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469,

ici représentée par Monsieur Thomas SIEBERT, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé.

(ci-après la «Partie comparante»),

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «MACFI S.A.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Actions et transfert d'actions**6. Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.11.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Forme des actions. Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

8. Art. 8. Versements sur les actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Art. 9. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

10. Art. 10. Droits des actionnaires.

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

11. Art. 11. Indivisibilité des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

12. Art. 12. Transfert des actions.

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi pour les actions nominatives, ou de celles de l'Article 42 de la Loi pour les actions au porteur.

Chapitre III. - Administration

13. Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 L'/Les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'/les administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

14. Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

15. Art. 15. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration [ou deux administrateurs] peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Le(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

16. Art. 16. Représentation de la société.

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de Délégué à la Gestion Journalière nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

17. Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

18. Art. 18. Responsabilité des administrateurs.

Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Surveillance

19. Art. 19. Commissaire aux comptes.

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

Chapitre V. - Assemblées générales

20. Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

21. Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux les opérations de la Société.

22. Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Chapitre VI. - Exercice social et comptes annuels

23. Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

24. Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième mercredi du mois de juin, à 15H00, et pour la première fois en 2016. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

25. Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividendes.

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.10.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la Loi.

Chapitre VII. - Liquidation et dissolution

26. Art. 26. Liquidation.

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

27. Art. 27. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

Chapitre VIII. - Loi applicable

28. Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
Parfinindus S.à r.l.	31.000
Total	31.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les Articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, actionnaire, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2019:

1. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, France, le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

2. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

3. Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Anvers), Belgique, le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Monsieur Frédéric MONCEAU est nommé président du conseil d'administration de la Société.

Deuxième résolution:

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2019.

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SIEBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18433. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095403/295.

(150105569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

LSF 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.691.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Valérie Fagnant, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 June 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSF 7 S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised in accordance with Article 189 of the Companies Act. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of

Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.

2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Valérie Fagnant, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSF 7 S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x)

détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé conformément à l'article 189 de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 juin 2015. 2LAC/2015/13016. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094535/379.

(150104634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Kensington UK Office (98FL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.637.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kensington UK Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Maître Ségolène Le Marec, maître en droit professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "Kensington UK Office (98FL) S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kensington UK Office (98FL) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price
Kensington UK Holdco S.à r.l.	750	GBP 15,000
Total	750	GBP 15,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.140.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünften Tag des Monats Juni,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

Kensington UK Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) beträgt, und die dabei ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg eingetragen zu werden,

hier vertreten durch Maître Ségolène Le Marec, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Kensington UK Office (98FL) S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Kensington UK Office (98FL) S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (einschließlich up-stream als auch side-stream Bürgschaften), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobili-

enfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Ge-

sellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelte Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2015 enden.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt in bar eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis
Kensington UK Holdco S.à r.l.	750	GBP 15.000
Summe	750	GBP 15.000

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:

- BRE/Management 8 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 195.140.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. LE MAREC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015092245/451.

(150103209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

HORIZON Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.056.

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HORIZON Consulting S.A.», avec siège social à L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169.056, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1624 du 28 juin 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social vers L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Contern.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Gerhard NELLINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation GAC/2015/4837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015096080/54.

(150106311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Delta Industrial 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091986/9.

(150104059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

E.C.I.L. Bureautique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle ,Am Bruch, Hall n°2.

R.C.S. Luxembourg B 67.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015092009/10.

(150103390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.
